

*4<sup>ème</sup> jour de confinement*

**La Rochelle :**  
**point de situation quotidien COVID19**  
**pour la Ville, la Communauté d'Agglomération et le CCAS**  
**au 20 mars 2020**

Dans le cadre de la lutte nationale contre la propagation du COVID19, la Ville, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et le CCAS prennent toutes les dispositions nécessaires pour faire appliquer les mesures gouvernementales, protéger les agents des services publics qui poursuivent leurs missions essentielles, s'assurer de la sécurité des habitants, les plus exposés et les plus démunis en particulier. Un dispositif spécial est également mis en œuvre pour accompagner les acteurs économiques. Elle fera un point quotidien autour de 18 heures du lundi au samedi. Toutes les informations sont également accessibles sur les sites internet des collectivités et les réseaux sociaux.

Jean-François Fontaine, Maire de la Rochelle, Président de la Communauté d'Agglomération, Président du CCAS, en appelle toujours au plus grand respect des consignes de sécurité, de circulation et de confinement et informe les habitants de l'évolution de la situation.

**Les collectivités rochelaises fournissent des masques d'urgence** au personnel soignant de l'Hôpital, aux infirmières libérales, au CCAS et aux associations qui interviennent auprès des plus démunis. **Elles équipent également les agents qui interviennent sur le terrain.**

Les consignes de sécurité sanitaire continuent d'être bien observées dans **les marchés alimentaires de La Rochelle**. Ils se déroulent dans de bonnes conditions et resteront ouverts ce week-end. **Les stands en plein air seront volontairement plus écartés que d'ordinaire pour éviter les contacts**. Seuls les commerçants alimentaires seront autorisés à s'installer. **La Police municipale sera présente pour veiller au respect des consignes de sécurité, en particulier samedi matin au Marché central et dimanche à La Pallice.**

En revanche **certaines aires de jeux restent encore fréquentées malgré l'interdiction**. La Ville de La Rochelle rappelle qu'un arrêté municipal a été pris pour fermer ses parcs, jardins et stades depuis ce vendredi et que des sanctions devront être appliquées **pour la sécurité et le bien de tous**.

**Les dispositifs d'accueil des enfants des personnels de santé** est activé depuis lundi. Compte tenu de l'évolution des effectifs, **les écoles seront désormais regroupées sur 6 sites à partir de lundi 23 mars**, au lieu de 8 jusqu'à présent : Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ; Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ; Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reaumur, Rey, Valin ; Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ; Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ; Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes, Pierre Loti, La Genette, Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

**Les personnels de santé** ont fait savoir qu'ils avaient des difficultés à trouver des places de stationnement près de l'Hôpital. Aussi Jean-François Fontaine en appelle à la responsabilité citoyenne et demande aux personnes qui doivent se rendre en Ville de **ne pas utiliser le parking enclos Maubec pour laisser le maximum de places aux professionnels qui doivent intervenir à l'Hôpital**.

Concernant le **transport public**, la Communauté d'Agglomération apporte de **nouvelles modifications à partir de lundi 23 mars**. Illico 1 circulera toutes les 20 minutes, Illico 2-3-4 toutes les 30 minutes, et les lignes de maillage 6-7-8-11-13-16 toutes les heures. Les lignes périurbaines 10-12-14-15-17-18-19-20-21 ne circuleront qu'en heures de pointes aux horaires habituellement fixés pendant les vacances scolaires. **Les bus circuleront dimanche matin uniquement**, pour assurer l'accès au marché de La Pallice. Les informations précises sont à consulter sur [www.yelo.fr](http://www.yelo.fr).

Pour assurer le transport des personnes en dehors de ces plages horaires, le **Transport à la demande (TAD) est assoupli**. Il est ouvert à tous sur réservation, au plus tard 2 heures avant le départ, depuis le module de réservation sur le site Yelo ou sur l'appli Yelo, ou par téléphone au 0 810 17 18 17 (choix 3) du lundi au vendredi de 7h30 à 19 heures.

Par ailleurs les taxis privés continuent de travailler et sont joignables comme d'habitude.

La collecte des déchets ménagers (bacs bleus et sacs noirs) est toujours assurée, ainsi que la collecte des recyclables (bacs et sacs jaunes) aux jours habituels. Cependant, **il est très important de rappeler aux habitants quelques règles de précaution pour respecter le travail des salariés qui continuent aujourd'hui de collecter et de trier les déchets. Ainsi les gants, masques et autres mouchoirs doivent absolument être jetés dans un sac isolé et fermé, lui-même jeté dans le sac noir ou le bac bleu des ordures ménagères.**

De même les habitants sont invités à **redoubler de vigilance lors du tri sélectif dans les bacs et sacs jaunes** et de ne pas jeter d'ordures ménagères ni de déchets verts par exemple, eu égard au travail des salariés du centre de tri Altriane.

**Les dépôts sauvages sont strictement interdits.** Enfin il est rappelé de que pour des raisons sanitaires et de propreté urbaine, les habitants sont invités à **respecter les horaires de sortie des bacs et sacs sur la voie publique**. Les bons geste et les jours et horaires de collecte sont disponibles sur le site internet [www.agglo-larochelle.fr](http://www.agglo-larochelle.fr) à la rubrique Vie pratique.

**Pour les commerces et les entreprises** la Communauté d'Agglomération tiendra des fiches d'information à disposition des commerces, artisans, TPE et PME et répond aux question sur les dispositifs d'accompagnement au 05 46 30 34 81.

Dans ces circonstances sans précédent, Jean-François Fontaine tient à saluer les agents de la ville, de la Communauté d'Agglomération et du CCAS, les personnels soignants, les délégataires et plus généralement tous les professionnels, associations et citoyens qui œuvrent quotidiennement sur le terrain et à distance pour maintenir les fonctions essentielles à la vie de notre territoire et à la sécurité des habitants. Il les remercie vivement et chaleureusement pour leur engagement.

### Rappel des contacts

Numéro vert national : 0800 130 000 24/24h et 7/7j

Site du gouvernement : [www.gouvernement.fr/coronavirus](http://www.gouvernement.fr/coronavirus)

Centre Communal d'Action Sociale : 05 46 35 21 00 tous les jours de 9h à 17h pour les plus démunis.

Entreprises : Communauté d'Agglomération au 05 46 30 34 81

Capitainerie 24h/24, 7j/7 au 05 46 44 41 20 ou [capitainerie@portlarochelle.com](mailto:capitainerie@portlarochelle.com)

Transport Yélo : [www.yelo.fr](http://www.yelo.fr) et 0 810 17 18 17 pour le Transport à la demande (TAD)

### Accueil des enfants des personnels de santé

**Scolarisation** : Education Nationale, 05 16 52 68 09 comme suit :

- Lavoisier pour les élèves de Lavoisier, Condorcet et Barthélémy Profit ;
- Raymond Boucher pour ceux de Raymond Boucher et Bongraine ;
- Paul Doumer pour ceux d'Arcère, Massiou, Reaumur, Rey, Valin ;
- Simone Veil pour ceux de Simone Veil, Bernard Palissy, Beauregard ;
- Laleu pour ceux de Laleu et Claude Nicolas ;
- Berthelot pour ceux de Berthelot, Descartes, Pierre Loti, La Genette, Louis Guillet, Grandes Varennes, Jean Bart.

**Crèche des Bois des Protestant** - Inscriptions préalable obligatoire à l'Espace famille 05 46 51 14 87.

**Accueil périscolaire** du lundi au vendredi de 7h à 8h35 et de 16h30 à 19h, Espace famille 05 46 51 14 87.

**Centre de loisirs du Prieuré** ouvert le mercredi à l'Ecole Simone Veil, Espace famille 05 46 51 14 87.

**Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56**

**RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS**

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle

[anne.michon@agglo-larochelle.fr](mailto:anne.michon@agglo-larochelle.fr) / [Facebook Anne Michon](#)